

Déclaration liminaire de SUD éducation 56

CAPD du 2 février 2023

Représentante nouvellement élue en CAPD, je me réjouis de pouvoir participer à cette instance essentielle pour le dialogue social.

Avec la loi de transformation de la fonction publique, comme nous venons de le voir suite aux élections et à la composition des nouveaux CSA, tout est fait pour développer un syndicalisme "professionnel". Cela est à l'opposé des principes démocratiques de SUD éducation, qui prône la rotation des mandats.

Nous sommes réunis pour examiner le recours d'une collègue à son évaluation de rendez-vous de carrière, ainsi que l'attribution des congés de formation professionnelle.

SUD éducation dénonce le PPCR depuis sa mise en place. Il s'agit d'un système inégalitaire et arbitraire, une évaluation hiérarchique dont la finalité consiste à classer les collègues et mettre en place des avancements de carrière différenciés.

Quelle marge de manœuvre aurons-nous pour discuter du recours de la collègue ?
Devrons-nous nous soumettre aux quotas de bonnes notes instaurés par l'administration ?

Obtenir de l'avancement en quémandant la hausse de leur appréciation est le seul espoir de nombre de collègues de voir leur rémunération augmenter, puisque nous avons appris, suite au début des concertations pour la revalorisation des enseignant-es, CPE et PsyEN, que les promesses de revalorisation pour toutes et tous sans conditions vont rester lettre morte.

SUD éducation exige des mesures salariales sans contreparties qui concernent tous les collègues, début, milieu et fin de carrière.

Concernant le deuxième point :

15 collègues ont déposé une demande de congés de formation professionnelle, dont une pour la cinquième année consécutive.

La circulaire retient certaines priorités pour l'attribution, comme le « réinvestissement possible et immédiat de la formation dans l'exercice des missions quotidiennes exercées par les personnes », ou « un projet personnel correspondant aux besoins fonctionnels de l'académie ».

Pour SUD éducation, le réinvestissement dans les missions quotidiennes doit relever de la formation continue proposée à l'ensemble des personnels, dont nous savons qu'elle est aujourd'hui largement insuffisante.

SUD éducation est attaché à la liberté pédagogique et revendique pour les personnels le droit de choisir leurs formations, y compris en congé de formation professionnelle. Ce point, que nous partageons avec d'autres organisations syndicales, a été largement discuté au conseil de formation de juillet 2022.

Les congés de formation doivent être attribués en fonction de l'ancienneté ou du barème, et non des manques de l'institution en matière de formation.

A ce sujet, nous espérons ne pas devoir nous contenter de prendre bonne note de vos décisions, mais pouvoir réellement dialoguer.

Malgré les manifestations historiques qui ont réuni plus de 2 millions de personnes dans les rues mardi dernier, le gouvernement reste fermé au dialogue concernant la réforme des retraites.

J'espère que cette instance de proximité pourra montrer que le dialogue social n'est pas mort.